



Demande de certification d'après le module A1, F, F1 oder G

Ordonnance sur les instruments de mesure (OIMes) (RS 941.210), annexe 2, module A1, F, F1 ou G et l'ordonnance d'instrument de mesure spécifique.

Entreprise ou représentant plénipotentiaire

| | |
|-------------------|--|
| Entreprise | |
| Département | |
| Adresse | |
| NPA / Lieu / Pays | |

Personne de contact (de demandeur)

| | |
|--------------------|--|
| Nom | |
| Téléphone / Mobile | |
| E-Mail | |

Lieu d'installation de l'instrument de mesure (est lieu de vérification)

| | |
|-------------------|--|
| Société | |
| Département | |
| Adresse | |
| NPA / Lieu / Pays | |

Lieu de vérification (si différent du lieu d'installation)

| | |
|-------------------|--|
| Société | |
| Département | |
| Adresse | |
| NPA / Lieu / Pays | |

Personne de contact (sur le lieu d'installation)

| | |
|--------------------|--|
| Nom | |
| Téléphone / Mobile | |
| E-Mail | |

Date de vérification souhaitée

Veuillez informer METAS-Cert le plus tôt possible.

| | |
|------|--|
| Date | |
|------|--|

Instrument de mesure

| | | |
|--------------------------------|--|--|
| Module / Catégorie | | |
| Type | | |
| No certificat d'examen de type | | |
| Nombre d'instruments | | |

Données métrologiques

| Mesurande | paramètre caractéristique | Unité |
|-----------------------|---------------------------|-------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| Appareils auxiliaires | | |

Les documents suivants sont annexés à cette demande:

Certificat d'examen de type

Exemple de la déclaration de conformité du fabricant pour l'instrument

Dessin (pour des installations extraordinaire)

Photo de l'instrument de mesure

Remarques

| |
|--|
| |
|--|

En tant que donneur d'ordre, nous attestons avoir lu et accepté les conditions commerciales générales METAS www.metas.ch/AGB ainsi que la convention de certification selon l'annexe III du Guide pour la mise sur le marché d'instruments de mesure [6030B01](#).

Lieu et date :

Signature(s) juridiquement valable(s) :

La demande et les documents additionnels sont à soumettre à:

Institut fédéral de métrologie METAS

Organisme d'évaluation de conformité METAS-Cert
Lindenweg 50, 3003 Bern-Wabern, Suisse
Tél. +41 58 387 01 11, Info.Cert@metas.ch

Remarque :

Pour un envoi électronique d'un volume supérieur à 5 MB, vous pouvez utiliser notre service FTP : www.webftp.admin.ch

Déroulement

Le déroulement s'effectue selon les indications conformément au Guide pour la mise sur le marché d'instruments de mesure [6030B01](#).

METAS-Cert prendra contact avec la personne désignée pour déterminer la date de vérification et pour obtenir de plus amples informations.

Le donneur d'ordre reçoit une confirmation de mandat avec les données de la demande et un prix indicatif pour la vérification. Une fois la confirmation de mandat obtenue, le donneur d'ordre a la possibilité d'annuler le mandat sans frais dans les cinq jours ouvrables, mais au plus tard 2 jours ouvrables avant la vérification. En cas de non-respect des délais, le travail sera facturé.

Un expert en évaluations de conformité de METAS-Cert organisera et effectuera la vérification sur le lieu de vérification.

Après la vérification

Après une vérification positive, METAS-Cert établit un certificat de conformité attestant la conformité de l'instrument de mesure.

Si l'instrument de mesure ne passe pas l'examen de conformité, le donneur d'ordre en sera informé par écrit. Pour les installations fixes, l'office de vérification compétent recevra une copie de la lettre envoyée au donneur d'ordre.

Le certificat de conformité est destiné uniquement au responsable de la mise en circulation. Il lui sert de confirmation de la conformité de l'instrument de mesure envers les autorités de surveillance. L'utilisateur de l'instrument, quant à lui, dispose de la déclaration de conformité du fabricant.

Le responsable de la mise en circulation établit pour chaque instrument ou série d'instruments une déclaration de conformité.

Facture

La facture est adressée **au donneur d'ordre**. Elle contient les frais de préparation, le travail sur place, la clôture du dossier, les moyens de vérification, l'établissement du certificat de conformité et les frais divers de METAS-Cert et de l'expert.

En cas de modifications concernant le destinataire de la facture après émission de la facture, des frais administratifs d'un montant de CHF 120.– sont facturés.